TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un (e) Consultant (e) International (e) de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du plan de cohabitation pour une gestion durable du paysage du Bafing-Falémé.

I. Information sur la position	
Service attendu:	Appui technique au processus d'élaboration de l'évaluation environnementale stratégique du plan de cohabitation pour une gestion durable du paysage Bafing Falémé
Type de contrat:	IC
Niveau du (des) Poste (s) ou Prestation (Local ou International)	Prestation International
Lieu affectation	Labé (Guinée) avec des déplacements dans la zone du projet
Date de clôture des offres :	18 Février 2022
Date estimative de démarrage de la mission :	Immédiate
Durée du contrat	80 jours ouvrables

II. Contexte et Objectif

Le Paysage du Bafing-Falémé est une partie guinéenne du haut bassin du fleuve Sénégal. Dans un futur proche, cette zone va accueillir de grands projets de développement miniers et hydroélectriques, et un programme de conservation de la diversité biologique et de certains écosystèmes pour une gestion durable des ressources naturelles. Elle comprend 3 zones dont les caractéristiques écologiques et les activités socioéconomiques sont relativement distinctes : la zone centrale qui correspond au Moyen-Bafing et comprend le PNMB, la zone Nord-Ouest qui est correspond aux futures réserves naturelles de Gambie-Falémé, et la zone Nord-Est ou des forêts communautaires coexistent avec des activités minières dominantes. Les 3 zones forment un ensemble qui représente un « continuum » au plan écologique, à préserver.

En effet, en plus des initiatives et activités de conservation et de protection de la biodiversité, plusieurs activités d'exploitation des ressources naturelles (eaux, sols, réserves minières, etc.), sont envisagées dans la zone du paysage du Bafing-Falémé. Il s'agit notamment:

- Des projets exploration et exploitation minière par des sociétés minières comme celle de TOUBAL, de la SBDT… ;
- Les projets de construction et d'exploitation des barrages hydroélectriques par l'OMVS Koukoutamba, Balassa…et les ouvrages connexes (cités, carrières et lignes de transport) ;
- La réalisation d'infrastructures ferroviaires, routières et de transport énergétique ;
- La création du Parc National du Moyen Bafing (PNMB) ;
- La création de la Réserve de Faune Gambie Falémé ;
- La gestion intégrée des ressources naturelles à l'échelle du paysage Bafing-Falémé ;
- Le développement local, appui aux communautés et réinstallations des populations locales.

Pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les retombées positives de ces interventions, la Guinée a mis en place en 2017 la « Commission interministérielle de concertation sur la diversité biologique et les enjeux de développement durable du Moyen Bafing » (CIMB). L'Arrêté n° 2017/848 de création de la CICMB définit 11 membres statutaires, parmi lesquels les représentants des 4 ministères (Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, du Ministère des Mines et de la Géologie, du Ministère de l'Energie, du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement). La mission de la Commission est de définir les

conditions d'une cohabitation convenable entre les différents projets de conservation et de développement évoluant dans le paysage du Bafing-Falémé afin de prévenir et de gérer des conflits d'usages sur le terrain et permettre une exploitation durable des ressources naturelles et une préservation de sa biodiversité.

Pour faire face à ces différentes pressions et menaces, des actions concertées à l'échelle internationale, régionale, nationale et parfois locale sont indispensables. C'est dans ce cadre que des acteurs intervenant dans le paysage de Bafing-Falémé, conscients de la nécessité de conjuguer leurs efforts pour faire face aux défis de concilier le développement et la gestion durable des ressources, entendent apporter des réponses concertées en vue de leur exploitation durable.

Ainsi, en novembre 2020 un atelier d'orientation a été organisé par la CICMB pour lancer ce processus, il a réuni durant une semaine les membres statutaires et consultatifs de la CICMB, à savoir les représentants des 4 ministères décideurs, les promoteurs des 4 projets (Toubal, SBDT, OMVS, PNUD, OGPR) et les autres membres de droit ou consultatifs de la CICMB (élus locaux, WCF, UCOMB …). Cet atelier a abouti à une décision formelle de tous les Ministères représentés dans la CICMB de lancer la procédure de l'Evaluation Environnementale Stratégique. Cette EES vise à définir les orientations et d'encadrer toutes les interventions dans le paysage du Bafing Falémé.

C'est dans ce cadre que la CICMB avec l'appui du projet Bafing Falémé, cherche les services d'un consultant international en évaluation environnementale stratégique pour apporter un appui technique à ce processus afin d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux environnementaux et sociaux significatifs et probables en vue d'une meilleure orientation du choix des options de développement durable suivant une approche intégrée, participative et itérative.

III. Résultats attendus

Dans le cadre de ce mandat, les principaux résultats attendus sont :

- Le cadre juridique et institutionnel de protection de l'environnement et l'analyse de l'influence de ce cadre sur les principaux problèmes identifiés est décrite ;
- L'analyse de la politique environnementale du gouvernement en ce qui concerne le développement durable, la protection de l'environnement en rapport avec la situation des infrastructures dans le paysage de Bafing-Falémé est réalisée ;
- Les conditions sociales et environnementales de la détermination des passifs environnementaux des effets actuels et potentiels découlant des infrastructures dans le paysage avec l'identification qualitative et quantitative ainsi que les termes économiques de ces effets sont évalués. Cette évaluation portera sur les exploitations en cours et fournira une description de l'état actuel de l'environnement avec les principaux effets environnementaux et sociaux, par ordre d'importance ;
- Les mesures réalistes et économiquement efficace de prévention, de gestion et de contrôle visant à réduire, atténuer ou éviter les effets négatifs sont identifiés ;
- Le macro-zonage, en indiquant les principales zones, y compris les zones sensibles riches en biodiversité, ne devant pas faire partie des aménagements d'infrastructures. Ce macro-zonage concernera également les zones où la construction des infrastructures est soumise à des conditions/dispositions très particulières ;
- Les priorités stratégiques du plan de cohabitation pour une gestion durable du passage sont définies, assorties de recommandations d'actions futures à entreprendre pour l'amélioration des conditions de cohabitation dans le paysage.

IV. Fonctions et responsabilités

Sous la supervision du Chargé de Programme Environnement et l'orientation technique de la «Commission interministérielle de concertation sur la diversité biologique et les enjeux de développement durable du Moyen Bafing » (CIMB), et en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, le consultant international sera chargé de conduire le processus d'évaluation environnementale stratégique du plan de cohabitation pour une gestion durable du paysage Bafing-Falémé conformément aux normes internationales en général, les procédures et directives de la Banque mondiale, en particulier, acceptées et appliquées par

les secteurs public et privé pour la gestion environnementale des impacts, les guides de l'OCDE, les directives de l'UE applicables à la thématique ainsi que les dispositions légales et réglementaires nationales en vigueur. Pour atteindre ces résultats, il sera appuyé par un consultant national.

Plus spécifiquement, il/elle assumera les tâches ci-après :

A. Description de l'état actuel de l'environnement du paysage de Bafing-Falémé :

Au cours de cette activité, le consultant devra recueillir, compiler, évaluer et présenter toutes les données de base concernant les caractéristiques environnementales du paysage. Cela comprend :

a. **L'environnement physique :** la topographie, les sols, le climat et un aperçu de la météorologie récente, l'étendue et les conditions hydrogéologiques, etc.
b. **L'environnement biologique :** la flore, la faune, les espèces menacées et les habitats naturels sensibles susceptibles d'être touchées par la construction des infrastructures. L'accent sera mis sur les zones protégées ou actuellement classées, les espaces d'intérêt commercial et les vecteurs de maladies humaines ou animales, etc.
c. **L'environnement socio-économique et culturel** de la population et les caractéristiques ethniques, la démographie, la structure communautaire, l'utilisation des terres ainsi que les droits traditionnels et non traditionnels, les avantages résultant des infrastructures en cours, les infrastructures communautaires et les propriétés physiques culturelles (sites sacrés), les biens et vestiges archéologiques, etc.

B. Évaluation de la politique et du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la protection de l'environnement en Guinée :

Le Consultant évaluera le cadre général réglementaire et institutionnel de gestion, des aspects de l'environnement en matière de gestion des aires protégées ainsi que de celui qui régit les infrastructures ou exploitation minière dans les aires protégées de façon spécifique. Le consultant distinguera les politiques sectorielles de ceux qui se réfèrent au développement national ou multisectoriel. Il procédera à une clarification du dispositif institutionnel de gestion des infrastructures dans les aires protégées et le rôle joué par chacune des parties prenantes. En outre, Il discutera du rôle joué par les politiques sectorielles dans l'utilisation des ressources naturelles, du foncier et de l'aménagement du territoire.

C. Évaluation des conditions sociales et environnementales et l'identification des zones sensibles dans le paysage :

Dans le cadre de cette activité, le Consultant devra procéder à la détermination des effets passés, actuels et potentiels des infrastructures du paysage. Le consultant doit identifier, qualifier et quantifier, en termes physiques mais aussi économiques, si possible, les effets positifs ou négatifs qui pourraient être générés par la politique environnementale du gouvernement. Il est important de distinguer les effets directs et indirects et les effets immédiats et futurs. L'évaluation devra garder un caractère stratégique, tenant compte, en particulier, des effets cumulatifs des diverses infrastructures dans le paysage.

Le consultant devra recommander des mesures préventives, la gestion réaliste et de suivi et des mesures économiquement efficaces destinées à réduire, atténuer ou éviter les effets négatifs identifiés desdites infrastructures. Un cadre de suivi sera élaboré en précisant les indicateurs standards environnementaux et sociaux à mesurer, ainsi que la méthodologie détaillée pour la mise en œuvre (données de référence, la fréquence des collections, des responsabilités, etc.). En outre, le programme de suivi et d'évaluation sera assorti d'un plan de surveillance spécifique environnementale et sociale, afin d'assurer un contrôle efficace des questions environnementales et sociales du paysage de Bafing-Falémé.

D. Définition des priorités stratégiques environnementales et sociales concernant le développement des infrastructures dans le paysage de Bafing-Falémé

Analyse des parties prenantes :

Le consultant procédera à une analyse des parties prenantes, afin d'identifier les principaux acteurs (Institutionnels et sociaux) qui doivent être impliqués dans l'EES et le processus de priorisation des préoccupations environnementales et sociales. Cette analyse devrait inclure les individus, les organisations, et les communautés qui seront touchées par les différentes activités. Les facteurs historiques, sociaux, politiques, économiques et culturels, pouvant influer les relations entre les parties prenantes devraient également être examinés. L'analyse des parties prenantes est un moyen de mieux comprendre les relations de force, les réseaux, et les intérêts en jeu dans le cadre de réduction des impacts des activités dans le paysage. Ces éléments contribueront à améliorer le processus de participation du public et les mécanismes

de reddition de comptes et aider à identifier les parties prenantes avec lesquelles un dialogue plus approfondi est nécessaire.
Suite à l'analyse des parties prenantes et l'identification des priorités suivant le processus de consultation (y compris, en particulier, la participation des éléments les plus fragiles de la société), le consultant effectuera une analyse des grands problèmes environnementaux et sociaux.

Identification des principales priorités stratégiques environnementales et sociales :

L'objectif de cette activité est de mettre en place, à l'intention des parties prenantes, un processus de sélection des priorités environnementales et sociales liées à la gestion des infrastructures dans le paysage. Le consultant procèdera d'abord à l'identification des principaux enjeux environnementaux et sociaux liés au développement économique du secteur minier. Cette activité devrait être fondée sur une analyse détaillée des problèmes rencontrés dans le paysage et aider à fournir à toutes les parties prenantes (organismes gouvernementaux, partenaires au développement du secteurs public et privé, les acteurs de l'industrie minière et barrage hydroélectrique, la société civile, et les collectivités locales) des informations complètes et de connaissances concernant les effets environnementaux et sociaux potentiels, ainsi qu'une évaluation des principaux effets probables des activités.

VI. Livrables

Trois livrables sont attendus dans le cadre de cette mission :

- ✓ Note méthodologique assortie d'un plan de travail et d'un chronogramme détaillé ;
- ✓ Rapport provisoire de l'évaluation environnementale stratégique du plan de cohabitation pour une gestion durable du paysage Bafing Falémé
- ✓ Rapport final de l'évaluation environnementale stratégique du plan de cohabitation pour une gestion durable du paysage Bafing Falémé intégrant les contributions de toutes les parties prenantes

VII. Durée de la mission

La durée totale de la prestation est de 80 jours ouvrable dont 40 jours de mission en Guinée échelonné sur le temps. Une partie de la mission se fera à distance avec des réunions par visioconférence. Le consultant doit veiller au respect du chronogramme ainsi que de la qualité des livrables.

VIII. Compétences fonctionnelles

Les principales aptitudes, compétences exigées se résument comme suit :

- Excellentes capacités d'organisation, de rédaction et de rapportage ;
- Capacité de travailler de façon autonome, planifier, hiérarchiser et livrer les tâches dans les délais impartis ;
- Ouverture d'esprit et capacité à recevoir/intégrer les feedbacks ;
- Capacité à travailler sous pression ;
- Leadership et aptitude à entreprendre
- Faire preuve de sensibilité et d'adaptabilité en ce qui concerne la culture, le genre, la religion, la race, la nationalité et l'âge ;
- Capacités avérées à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités
- Bonne aptitude à communiquer
- Connaissances des procédures du système des Nations Unies est un atout.

IX. Qualifications requises

Education	Doctorat ou Master en sciences de l'environnement ou toutes autres disciplines pertinentes
Expérience	- Au moins 10 ans d'expérience en évaluation environnementale, - Solide expérience en gestion des aires protégée ; - Être familier aux exigences des standards internationaux en matière d'ÉES - Avoir réalisé des ÉIES de projets miniers et hydroélectrique - Une bonne connaissance des contextes politiques, sociaux et environnementaux sera nécessaire

Langues requises	• Excellente expression orale et écrite en Français ; • Maîtrise de l'Anglais est un atout.

XI. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps. L'évaluation des propositions techniques sera réalisée et achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la es suivants :

Critères	**Note**
Qualification académique	20
Expériences en matière d'évaluation environnementale	50
Approche méthodologique et Planning de mise en œuvre	30
TOTAL	**100**

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée a 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le marché ou le contrat sera attribué au cabinet ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%) ;

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30.

XII. Jalons de paiement

Livrables	**Délai**	%
Livrable 1 : Note méthodologique assortie d'un plan de travail et d'un chronogramme détaillé	3 jours	20
Livrable 2 : Rapport provisoire de l'évaluation environnementale stratégique du plan de cohabitation pour une gestion durable du paysage Bafing Falémé	60 jours	50
Livrable 3 : Rapport final de l'évaluation environnementale stratégique du plan de cohabitation pour une gestion durable du paysage Bafing Falémé intégrant les contributions de toutes les parties prenantes	17 jours	30
TOTAL	**80 jours**	**100%**

XIII. Soumission

Les candidat-e-s sont invités à postuler en ligne sur **ic.offres.gn@undp.org** au plus tard le **XX févier 2022.**

Le (la) candidat(e) intéressé (e) doit soumettre un dossier comprenant deux propositions (technique et financière) :
La proposition technique doit contenir :

- Une lettre de motivation signée ;
- Un formulaire P-11
- Une note méthodologique de travail
- Une brève proposition technique dûment signé par le candidat ;
- Un plan de travail détaillé avec un délai indicatif pour toutes les tâches et les livrables
- Les photocopies des diplômes et attestations des services rendus ;

La proposition financière doit être présentée conformément au tableau ci-dessous :

La proposition financière :

No	Rubriques	Quantité	Prix unitaire	Coût total
1	Honoraires			
2	Indemnités journalières (si applicable)			
3	Logistique (si applicable)			
4	Toutes autres dépenses pertinentes (si applicable)			
5	Total			

NB : Si un candidat est employé par une organisation / entreprise / institution et qu'il s'attend à ce que son employeur facture des frais de gestion dans le cadre du processus de libération au PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat doit indiquer à ce point et veiller à ce que tous ces coûts soient dûment intégrés dans la proposition financière soumise au PNUD. Voir (Letter of Confirmation of Interest template).

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

N.B : Les candidat (e)s sont tenus de se renseigner sur les **Conditions Générales des Contrats Individuels (annexe 1)**. (Cliquer sur « Conditions Générales des Contrats Individuels » pour télécharger le document).